



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

GLIS: 402034

Date de révision: 21/10/99

ENERSYN HTX 150

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

NOM DU PRODUIT: ENERSYN HTX 150

FOURNISSEUR : BP Lubrifiants snc
Batiment Newton 1
Parc Saint Christophe
10, avenue de l'Entreprise
95866 Cergy Pontoise Cedex
Tel 0 (1) 34 22 40 00

No. d'appel d'urgence:

- Tél 01 45 42 59 59 : ORFILA
- Tél 01 40 37 04 04 - Centre Anti-Poisons Hôpital Fernand Widal - 200, Rue de Faubourg Saint-Denis - 75475 Paris Cedex 10
- Tél 04 72 11 69 11 - Centre Anti-Poisons de Lyon, Hôpital Edouard Herriot, 5, Place d'Arsonval - 69437 Lyon Cedex 3
- Tél 04 91 75 25 25 - Centre Anti-Poisons de Marseille, Hôpital Salvador, 249, Boulevard Sainte-Marguerite - 13274 Marseille Cedex 9

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

NOMS CHIMIQUES ET SYNONYMES : HYDROCARBURES SYNTH. ADDITIVES

COMPOSANTS CONSIDERES DANGEREUX POUR LA SANTE

Ce produit n'est pas considéré dangereux, au sens de la directive de la CE sur les substances et/ou préparations dangereuses. Voir la Section 15 pour l'analyse réglementaire des constituants.

Voir la section 15 les informations sur l'étiquetage Européen.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

EFFETS D'UNE SUREXPOSITION : Pas d'effet significatif attendu.

4. PREMIERS SECOURS

PROJECTION DANS LES YEUX : Rincer minutieusement avec de l'eau. Si l'irritation persiste, appeler un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU : Nettoyer avec de l'eau et du savon les surfaces en contact.

INHALATION : Ne doit pas poser de problème.

INGESTION : Ne doit pas poser de problème. Cependant, si plus d'un demi litre a été ingéré, demander une assistance médicale.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION : CO₂, mousse, poudre chimique et eau pulvérisée.
MESURES PARTICULIERES DE PROTECTION DANS LA LUTTE INCENDIE : L'eau ou la mousse peuvent favoriser la formation d'écume. Refroidir avec de l'eau les récipients exposés au feu. L'eau pulvérisée peut être utilisée pour éloigner les écoulements du produit des zones exposées. Empêcher l'écoulement des produits servant à l'extinction/contrôle du feu vers les circuits d'eau potable.
EQUIPEMENT SPECIAL DE PROTECTION : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés.
DANGERS PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Aucun. Point d'éclair °C(F) : 236(457) (ASTM D-92). Limites d'explosivité - LIE NA, LSE NA.
RISQUE NFPA : Santé : 0, Inflammabilité : 1, Réactivité : 0
PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX : Oxyde de carbone. Oxydes élémentaires.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PROCEDURES DE NOTIFICATION : Déclarer les déversements ou fuites accidentels aux autorités compétentes. De même en cas d'accident.
PROCEDURES EN CAS DE FUITE OU DEVERSEMENT : Absorber sur de la sciure de bois traitée, diatomées, etc... Ramasser à la pelle et détruire dans une installation destinée à l'élimination des déchets conformément aux lois et réglementations applicables et aux caractéristiques du produit au moment de la destruction.
PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : Prévenir les déversements dans les égouts ou les drains pluviaux ainsi que tout contact avec les sols.
PRECAUTIONS INDIVIDUELLES : Voir paragraphe 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION : Aucune précaution spéciale n'est nécessaire en dehors d'une bonne hygiène normale. Voir la section 8 pour les conseils additionnels de protection personnelle et pour la manipulation de ce produit.
STOCKAGE : Ne pas stocker dans des containers ouverts ou pas étiquetés. Conserver loin d'agents oxydants forts ou de matériaux combustibles.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

VENTILATION : Pas de recommandation particulière dans les conditions d'utilisation normales et avec une ventilation adéquate.
PROTECTION RESPIRATOIRE : Pas de recommandation particulière dans les conditions d'utilisation normales et avec une ventilation adéquate.
PROTECTION OCULAIRE : Employer un équipement de protection oculaire adéquat.
PROTECTION CUTANEE : Aucun équipement spécial exigé. Dans tous les cas, avoir une bonne hygiène corporelle.
LIMITES D'EXPOSITION : Ce produit ne contient pas de composant ayant une limite d'exposition connue. Cependant, une limite d'exposition au produit de 5,00 mg/m³ est conseillée dans le cas de brouillards d'huile.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les caractéristiques physico-chimiques sont indiquées ci-dessous. Consulter la fiche technique pour les détails spécifiques.

ETAT PHYSIQUE : Liquide
COULEUR : Ambre
ODEUR : Douce
SEUIL DE PERCEPTION ODORANTE, ppm : NE

pH : NA
POINT D'EBULLITION °C(F) : NE
POINT DE FUSION °C(F) : NA
POINT D'ECLAIR °C(F) : 236(457) (ASTM D-92)
INFLAMMABILITE : NE
AUTO INFLAMMABILITE : NE
PROPRIETES EXPLOSIVES : NA
PROPRIETES OXYDANTES : NA
PRESSION DE VAPEUR - mm Hg à 20°C : < 0,1
DENSITE DE VAPEUR : > 2,0
TAUX D'EVAPORATION : NE
DENSITE RELATIVE, 15/4°C : 0,87
SOLUBILITE DANS L'EAU : Négligeable
COEFFICIENT DE PARTAGE : > 3,5
VISCOSITE A 40°C, en mm²/s : 159,0
VISCOSITE A 100°C, en mm²/s : NE
POINT D'ECOULEMENT °C(F) : -23(-10)
POINT DE CRISTALLISATION °C(F) : NE
NA=NON APPLICABLE NE=NON ETABLI D=DECOMPOSITION

POUR D'AUTRES INFORMATIONS TECHNIQUES CONTACTER VOTRE AGENT COMMERCIAL

10. STABILITE ET REACTIVITE

STABILITE (THERMIQUE, A LA LUMIERE, ETC.) : Stable.
CONDITIONS A EVITER : Très forte chaleur.
INCOMPATIBILITE (MATERIAUX A EVITER) : Oxydants puissants.
PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX : Oxyde de carbone. Oxydes
élémentaires.
RISQUES DE POLYMERISATION: Néant.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---TOXICOLOGIE AIGUE---

TOXICITE ORALE : Pratiquement pas toxique (DL50 : supérieure à 2000 mg/kg). ---Basé sur des essais de produits similaires et/ou de composants.
TOXICITE DERMIQUE : Pratiquement pas toxique (DL50 : supérieure à 2000 mg/kg). ---Basé sur des essais de produits similaires et/ou de composants.
TOXICITE PAR INHALATION : Non applicable --- Il est improbable de rencontrer des concentrations dangereuses de vapeurs et/ou de brouillards dans les conditions de manipulation ou d'utilisation normales de ce produit.
IRRITATION OCULAIRE : Pratiquement pas irritant. (Score : supérieur à 6 mais inférieur ou égal à 15). ---Basé sur des essais de produits similaires et/ou de composants.
IRRITATION CUTANEE : Pratiquement pas irritant. (Indice d'irritation primaire : supérieur à 0,5 mais inférieur à 3). ---Basé sur des essais de produits similaires et/ou de composants.
AUTRES DONNEES DE TOXICITE AIGUE : Les résultats de toxicologie aiguë résumés ci-dessus sont basés sur des tests réalisés sur des produits représentatifs. Des tests d'inhalation aux concentrations les plus élevées possibles de brouillards ou de vapeurs d'huile de formules représentatives, n'ont pas mis en évidence d'effets contraires aigus.

---AUTRES DONNEES TOXICOLOGIQUES---

Ce produit est formulé avec un hydrocarbure synthétique. Le Environmental and Health Sciences Laboratory a testé des huiles de base synthétiques représentatives pour évaluer leurs effets néfastes potentiels sur la santé de l'homme. L'évaluation des effets sur la santé humaine fut basée sur la toxicité aiguë orale, dermique et par inhalation ; l'irritation oculaire et cutanée ; la toxicité dermique subchronique et les études de la reproduction ; la sensibilisation du cobaye ; les essais de

mutagénéicité et de dommages chromosomiques. Aucun de ces stocks de base ne semble présenter un danger pour la santé de l'homme dans les conditions normales d'utilisation.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

EFFETS/IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT : Ce produit est reconnu intrinsèquement biodégradable. Il n'y a pas été mis en évidence de bioaccumulation. N'est pas susceptible d'être toxique pour les organismes aquatiques.

Des déversements accidentels peuvent conduire à une pénétration dans les sols et les nappes phréatiques. Cependant, il n'a pas été mis en évidence que cela provoque des effets écotoxicologiques adverses.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

ELIMINATION DES DECHETS : Ce produit peut être brûlé dans une installation fermée et contrôlée pour récupérer sa valeur calorifique ou incinéré dans une installation agréée. Une telle utilisation peut être limitée par la réglementation en vigueur. De plus, le produit convient pour le traitement dans une installation de recyclage agréée ou peut être détruit dans une installation d'élimination des déchets agréée par les pouvoirs publics. L'utilisation de ces méthodes dépend des lois et des réglementations applicables ainsi que des caractéristiques du produit au moment de la destruction.

CODE DECHETS EUROPEEN : 13 02 02 huiles moteur, de boîte de vitesse et de lubrification non chlorées Les déchets générés par une utilisation normale de ce produit correspondent au code d'élimination ci-dessus. Cependant, une déviation par rapport à l'utilisation normale et/ou la présence de contaminant peut nécessiter un autre code d'élimination de déchets qui doit être assigné par le dernier utilisateur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

USA DOT : NON REGLEMENTE PAR L'USA DOT.

RID/ADR : NON REGLEMENTE PAR RID/ADR.

IMO : NON REGLEMENTE.

IATA : NON REGLEMENTE.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage CE : Non concerné par l'étiquetage

Sécurité sociale : tableau 36 tableau 49 tableau 15 bis

Surveillance médicale spéciale : Non applicable

LES PRODUITS SUIVANTS SONT CITES SUR LES LISTES CI-DESSOUS :

NOM CHIMIQUE	NUMERO CAS	LISTES
*** PAS D'INGREDIENT A REPORTER ***		

--- CODIFICATION DES LISTES EVENTUELLEMENT CITEES CI-DESSUS ---

1-IARC 1	6-NO ALLERGIE	11-DE TERAT B	16-DE CARC B	21-CH CARC
2-IARC 2A	7-SE ALLERGIE	12-DE TERAT C	17-AT TERAT A	
3-IARC 2B	8-SE CARC	13-DE TERAT D	18-AT TERAT B	
4-NTP CARC	9-DK CARC	14-DE CARC A1	19-AT TERAT C	

5=NTP SUS 10=DE TERAT A 15=DE CARC A2 20=AT TERAT D

CARC=CANCEROGENE ; SUS=SUPPOSE CANCEROGENE ; TERAT=TERATOGENE

AT - Autriche
CH = Suisse

DE = Allemagne
DK = Danemark

NO = Norvège
SE = Suède

16. AUTRES INFORMATIONS

UTILISATION : HUILE ENGRENAGE INDUSTRIEL

Chaque section de cette fiche de données de sécurité imprimée en caractères gras, attire l'attention sur des changements significatifs donnés comme conseils ou pour information.

A usage interne uniquement : MHC : 1* 1* NA 1* 1*, MPPEC : A, TRN :
9402034-59, GLIS : 402034
Date d'approbation EHS : 22JUN1999

Les informations contenues dans cette fiche sont données de bonne foi comme étant exactes, mais sans garantie. Les conditions d'emploi et d'adéquation du produit pour des usages particuliers dépassent notre contrôle. Tous les risques d'utilisation du produit sont assumés par l'utilisateur, et nous rejetons toute garantie de tout genre, incluant des garanties de commerciabilité et d'adéquation pour un usage autre que celui auquel ce produit est destiné.

Il n'y a pas de recommandation particulière pour des usages qui pourraient enfreindre des brevets en cours ou prolonger des autorisations sous des brevets valides. Les avertissements appropriés et les procédures de manipulation en toute sécurité devront être fournis aux manipulateurs et utilisateurs. Aucune modification de ce document n'est autorisée. En dehors des modifications exigées par la loi, la réédition ou la retransmission de tout ou partie de ce document n'est en aucun cas autorisée.

Nous n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'exactitude des informations, à moins que le document ne soit issu d'un système officiel d'information. Nous ne présentons aucune garantie concernant le format, le libellé ou la production de formules contenues dans ce document, conformément aux lois en vigueur dans les pays autres que les Etats-Unis.

FIN DE DOCUMENT